



PRÉAMBULE

Le contexte

Le Conseil général de Loire-Atlantique organise le concours des Villes et Villages Fleuris, à l'échelle du département. En Loire-Atlantique, ce concours se nomme «Fleurs et Paysages» afin de faire ressortir la thématique du Paysage comme fondement de l'amélioration du cadre de vie.

Dans cette opération, le CAUE intervient en appui technique auprès du Conseil général et en conseil auprès des communes.

Le CAUE et le Conseil général proposent ce document aux communes pour les aider dans leur réflexion sur le paysage communal et l'amélioration de leur cadre de vie.

L'objet du document

Dans le cadre du concours «Fleurs et Paysages», les communes présentent au jury départemental, le fruit du travail des agents communaux réalisé sur les espaces publics.

Le document aborde donc le traitement des espaces publics car ce fait est une préoccupation des municipalités, mais il propose, dans un premier temps, de prendre du recul par rapport à tout acte d'aménagement.

Il aborde la question de la lecture du paysage comme étape indispensable et présente la nécessité d'élaborer un projet global.

Quel est le paysage, quels sont les paysages de ma commune ?

Quelle est l'identité de ma commune qui en découle ?

Comment les aménagements peuvent-ils servir, renforcer cette identité communale ?

Le document se présente sous forme de fiches dont la première porte sur la lecture du paysage communal et la nécessité d'élaborer un projet global à l'échelle de la commune. Les autres fiches traitent chacune d'un thème relatif au cadre de vie, nécessaire à intégrer dans le projet global.

Définition de termes

Au sein d'une commune, les réaménagements des places et rues principales font l'objet d'études par des professionnels (architectes, architectes paysagistes...), mais chaque commune présente aussi une multiplicité d'autres espaces publics (cours d'écoles, abords d'équipements, abords de voies, lotissements, camping...).

Il apparaît que le traitement et la gestion de ces espaces multiples se font souvent au cas par cas.

Cette façon de procéder conduit à des espaces fonctionnels mais banalisés. La banalisation est réelle sur bon nombre de communes, ce qui amène à une uniformisation du cadre de vie, à l'échelle du département.

Ce constat a amené l'élaboration de ce document pour proposer une lecture globale de la commune et évaluer tout l'intérêt d'un projet général pour l'aménagement et la gestion des espaces collectifs ou espaces publics.

Qu'entend-on par espaces publics ?

Les espaces publics font référence à l'ensemble des espaces accessibles aux habitants et visiteurs, on peut aussi les nommer espaces collectifs.

Les espaces publics comprennent les places et rues du centre bourg, les voies et aires de jeux des quartiers d'habitat, les parkings et abords des équipements, les cours d'écoles, les abords de voiries, etc...

Un lotissement d'initiative privée réalise des espaces publics, dans le sens où ils sont utilisables par tous: on peut y habiter, on vient y faire une visite, on y passe pour aller travailler, se rendre à l'école, faire ses courses...

Même si ces espaces sont de gestion privée, ils participent à la constitution d'un cadre de vie commun et font partie du patrimoine collectif au même titre que la place de l'église, la place de la mairie, la rue principale...

Notons que nombre de ces espaces sont ensuite rétrocédés à la commune pour une gestion publique.

Il nous paraît important d'insister sur le fait que les «lotissements privés» ont à s'intégrer dans un cadre de vie général et qu'il est nécessaire de dialoguer avec l'aménageur, bien au delà du règlement du lotissement obéissant aux seules règles du PLU. Ce dialogue est à réaliser avant les premières esquisses.



Espaces publics, espaces verts

On a parfois tendance à confondre espaces publics et espaces verts.

La notion d'espace vert est à utiliser avec précautions car le terme «vert» sous-entend le végétal comme élément incontournable des espaces publics.

Or, dans des centres bourgs, dans des hameaux, les rues, ruelles, places présentent une identité particulière émanant de la qualité de l'architecture, des ouvertures, des enduits, de détails de façades, d'un «chaos sympathique» dans l'organisation des maisons.

Dans ce type de lieux, le végétal n'est pas systématique. Il peut être présent avec l'arbre de la place qu'on va vouloir majestueux (dans le temps bien sûr...), ou bien seulement par quelques plantes grimpantes...

Aussi, ce document préfère utiliser le terme d'espace public que celui d'espace vert.

